

A.I.P.R.

Formation préparatoire à l'habilitation OPERATEUR

Équipement de travail

Compétences visées

. Sensibiliser les personnels aux risques encourus lorsqu'ils interviennent à proximité de réseaux enterrés ou aériens et leur permettre d'obtenir l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux délivrée par leur employeur.

Objectifs

- **Acquérir ou Mettre à jour** ses connaissances sur la réglementation DT-DICT.
- **S'approprier** le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.
- **Comprendre** les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.

Programme

1. CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

3. SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Savoir les localiser selon leurs classes.
- Repérer les réseaux sur plan.

4. TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux.
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

Évaluation

Examen final par QCM sur plateforme de l'état (MEEM)

Formation Inter ou Intra Entreprise

Durée : 1 jour – 7h00

(Dont 1h de test)

Maintien des acquis : Tous les 5 ans

Effectif par session : Maxi 10

Moyens

- Présentation didactique
- Échanges de pratiques
- Poste informatique individuel pour l'évaluation finale.

Public Concerné

Salarié ou agent intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Prérequis

. Savoir lire, écrire, et parler la langue française
. Mac: Être titulaire d'une précédente attestation de réussite au test AIPR Opérateur

Règlementation

. Textes en vigueur
. Arrêté du 22 Décembre 2015

Tarifs

. Nous consulter
. Tests en compléments ou sec possibles

Commentaires

. Remise d'une attestation de formation individuelle en fin de session et d'une attestation de réussite ou d'échec au test

. Intervenant spécialisé en Prévention des Risques Professionnels et Santé Sécurité au Travail et membre du réseau prévention